



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS SUIVANTS :

- **RÈGLEMENT 2026-1169 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 97-497 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**
- **RÈGLEMENT 2026-1170 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2021-1031 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 21 septembre 2026, le conseil municipal a adopté les règlements ci-haut mentionnés.
2. Ces règlements entrent en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peuvent être consultés sur le site Web de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements principaux – Règlements / Adoption 2026 » ou aux heures habituelles de travail au Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale, situé à l'hôtel de ville au 19, avenue Marquette à Baie-Comeau.

Baie-Comeau, le 24 septembre 2026

**M^e Clémence Richard, greffière
et directrice des affaires juridiques**